



Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 30.08.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
 - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
 - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition (en %)	Répartition réelle (en nombre de personnes)	Répartition théorique (en nombre de personnes)
AG	8,0	5001	5045
AI	0,2	112	118
AR	0,6	585	402
BE	12,0	7525	7582
BL	3,4	2164	2115
BS	2,3	1733	1430
FR	3,8	2241	2366
GE	5,8	3638	3680
GL	0,5	262	297
GR	2,3	1421	1454
JU	0,9	500	536
LU	4,8	2996	3026
NE	2,0	1215	1279
NW	0,5	339	316
OW	0,4	269	277
SG	5,9	3727	3740
SH	1,0	689	604
SO	3,2	1984	2017
SZ	1,9	1139	1179
TG	3,3	2214	2056
TI	4,0	2945	2551
UR	0,4	240	268
VD	9,4	5788	5922
VS	4,0	2127	2533
ZG	1,5	899	936
ZH	17,9	11 269	11 291
	100,00	63 022	63 022

Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.